



# Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine



## Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°02

20/07/2026



FREDON  
NOUVELLE-AQUITAINE

### REDACTEURS

FREDON Nouvelle-Aquitaine

Jessica RODRIGUEZ

[jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr)

Sabine LLOBET

[sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr)

Pauline DESCHAMPS

[pauline.deschamps@fredon-na.fr](mailto:pauline.deschamps@fredon-na.fr)

### RELECTURE

SRAL Nouvelle-Aquitaine

[sral.draaf-nouvelle-](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

[aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:aquitaine@agriculture.gouv.fr)

### DIRECTEUR DE PUBLICATION

DRAAF/SRAL

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

### DIFFUSION

Chambre régionale d'agriculture

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

Reproduction intégrale de ce  
bulletin autorisée.

Reproduction partielle

autorisée avec la mention

« extrait du bulletin de santé  
du végétal JEVI - Edition

Nouvelle-Aquitaine

N°02 du 20/07/2026 »

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](https://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consulter les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs des collectivités territoriales, n'hésitez pas à rejoindre le réseau d'observateurs pour l'enrichir et ainsi participer à la surveillance du territoire et à la prévention des risques sanitaires sur les végétaux de la région.

## DANS CE BULLETIN

### Bilan climatique

Vigilance renforcée sur les organismes de quarantaine :

- **Nématode du pin** : La vigilance est maximale. Chaque geste compte pour éviter une extension du foyer alors que nous sommes dans la période à risque.
- **Scarabée japonais** : première détection 2026 en Bourgogne-Franche-Comté.

Du côté des maladies :

- **Xylella fastidiosa** : pas de signalement.
- **Maladie des mille chancres et son vecteur** : pas de signalement.
- **Feu bactérien** : pas de signalement.
- **Chancres du châtaignier** : présent en Nouvelle-Aquitaine.
- **Armillaria (Pourridié)** : présente en Nouvelle-Aquitaine.

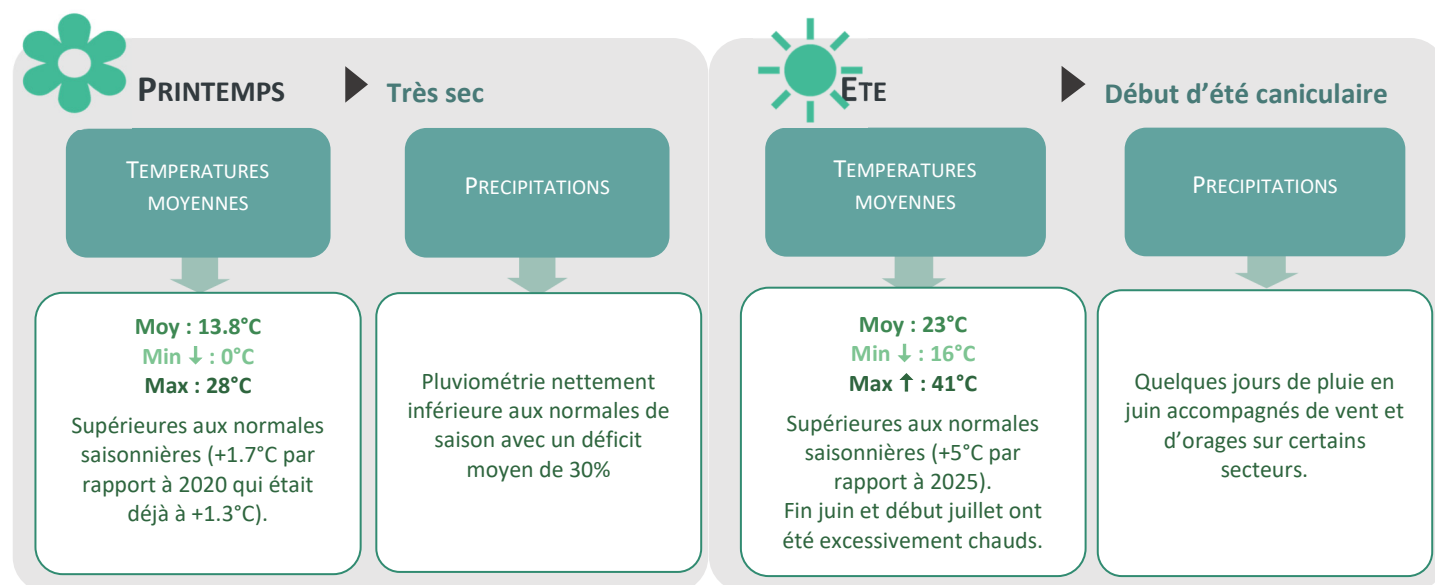
Du côté des insectes :

- **Capricornes asiatiques** : pas de signalement.
- **Cochenille tortue du pin** : pas de signalement.
- **Longicorne à col rouge** : pas de signalement.
- **Scirtothrips dorsalis** : pas de piégeage.
- **Longicorne tigre** : présent en Nouvelle-Aquitaine (Gironde).
- **Processionnaires du pin et du chêne** : présentes en Nouvelle-Aquitaine.
- **Pyralle du buis** : nombreux signalements.
- **Tigre du chêne** : présent en Nouvelle-Aquitaine.
- **Charançon rouge du palmier** : présent sur le littoral atlantique.
- **Papillon palmivore** : présent en Nouvelle-Aquitaine.

## Plantes envahissantes

## Autres informations

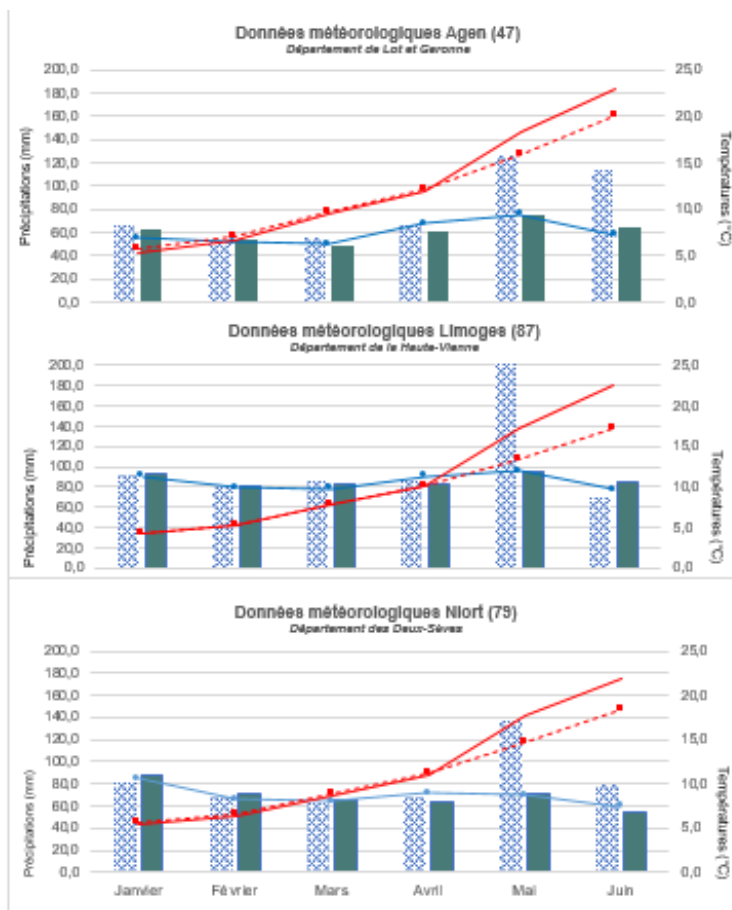
# 1/ BILAN CLIMATIQUE



Le déficit de précipitations en mai sur l'ensemble de la région, persiste avec deux épisodes de forte chaleur (semaines 26 et 28) accompagnés localement d'orages. **Ces conditions météorologiques impactent la croissance des plantes et leur état sanitaire :**

- **Stress hydrique intense** : le cumul chaleur et déficit pluviométrique place les végétaux, notamment les massifs, gazons, jeunes plantations, en situation délicate dès le début de l'été,
- **Pression de ravageurs en hausse** : les conditions sont propices au développement des pucerons, acariens et cochenilles dont les cycles s'accroissent sous l'effet de la chaleur alors que les auxiliaires naturels sont souvent moins actifs en période sèche.
- **Pression fongique en recul relatif** : les conditions plus sèches devraient limiter les maladies fongiques classiques du printemps qui pourraient reprendre suite à des épisodes pluvieux ponctuels suivis de chaleur.
- **Vigilance sur l'irrigation et le paillage** : l'écart de températures est plus marqué en Lot-et-Garonne et Deux-Sèvres et peut nécessiter la prise de mesures particulières pour limiter le stress hydrique.

## Données météorologiques 2026



## 2/ VIGILANCE RENFORCEE SUR LES ORGANISMES DE QUARANTAINE



QUARANTAINE  
PRIORITAIRE

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

PERIODE DE

SYMPTOMATOLOGIE

### Nématode du pin – Nématode

*Bursaphelenchus xylophilus*

**Hôtes habituels :** *Pinus* (hôte majeur), *Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Picea*, *Pseudotsuga* et *Tsuga*

**Localisation sur l'hôte :** aiguilles, troncs, branches, rameaux

**Vecteur :** *Monochamus* spp.



#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le nématode provoque une obstruction des vaisseaux de circulation de la sève en s'y multipliant. L'arbre contaminé présente ainsi des symptômes de dépérissement brutal s'exprimant par un jaunissement et un rougissement des aiguilles. La mort de l'individu intervient dans un délai de 6 mois à 1 an.

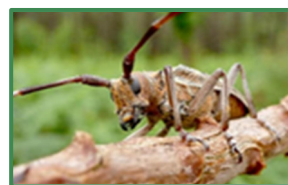
#### DISSEMINATION

La dissémination du nématode peut se faire par les déplacements de l'insecte vecteur infecté, *Monochamus galloprovincialis* sur plus ou moins grandes distances. La dissémination à longues distances, est à rattacher au transport de végétaux (plants) et bois des espèces sensibles (grumes, billons, emballages, palettes, écorces) non traités à la chaleur selon la norme NIMP15 pour les sciages et emballages bois.

**Le nématode du pin ne présente aucun risque pour la santé humaine ou animale.**



Foyer du Nématode du pin à Seignosse (40) au sol - (Crédit photos : DRAAF Nouvelle-Aquitaine – FREDON NA).



*Monochamus galloprovincialis*, vecteur du nématode du pin (Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr).



#### OBSERVATIONS

**Première détection en France à Seignosse (40) en 2025. En mars 2026, un second foyer a été détecté sur la commune d'Angresse (40) et fin juin, des échantillons d'insectes prélevés dans le piège du réseau régional de surveillance, localisé dans la forêt communale de Saubion sont déclarés contaminés par le nématode du pin. En juillet, d'autres échantillons prélevés à proximité d'Orléans sont également détectés positifs**

**Pour plus d'informations concernant la situation, consulter le lien suivant :**

**<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html>**

#### MESURES DE LUTTE

##### REGLES A RESPECTER EN PERIODE CHAUDE (1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE) AU SEIN DE LA ZONE DELIMITEE

- **Le transport et la circulation de végétaux ou bois sensibles (résineux) sont INTERDITS**
- **Le ramassage et le stockage de bois de résineux pour constituer du bois de chauffage sont INTERDITS**
- **L'abattage, le dessouchage, l'élagage et les travaux d'entretien sur résineux sont INTERDITS, sauf travaux de mise en sécurité ou d'urbanisme ou de construction, de sécurisation des lignes électriques et de communication électronique ou liés aux obligations légales de débroussaillage devant être déclarés avant réalisation.**

**Guide pratique :** <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/gestion-du-nematode-du-pin-en-nouvelle-aquitaine-guide-pratique-des-regles-a4296.html>

**Tout arbre résineux dépérissant ou mort récemment dans la zone délimitée (en priorité les pins maritimes) est à signaler sans délai à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine soit :**

- Par courriel, à l'adresse suivante [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr), en indiquant « SUSPICION NEMATODE DU PIN » en objet de votre courriel.
- En ligne, à l'aide du formulaire « mes démarches simplifiées » accessible en suivant le lien : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/signalement-d-arbres-morts-ou-deperissants-sur-le-foyer-de-seignosse-40-a3880.html>

#### POUR ALLER PLUS LOIN :

**<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/lutte-contre-le-nematode-du-pin-la-foire-aux-questions-a3881.html>**

## Chancre coloré du platane – Champignon vasculaire

### *Ceratocystis platani*

JAN  
FEV  
MAR  
AVR  
MAI  
JUN  
JUIL  
AOU  
SEPT  
OCT  
NOV  
DEC

PÉRIODE DE  
SYMPTOMATOLOGIE

**Hôtes habituels :** platane (toutes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** tronc, feuilles, rameaux, branches, fruits

### SYMPTÔMES

Dépérissement rapide de l'arbre, arbre coupé en deux avec une partie malade et une partie saine (photo de gauche), tronc avec écorce de couleur brun-orangé et craquelée (photo de droite).



(Crédit photos : S. LLOBET – FREDON NA)



### OBSERVATIONS

**Foyers de 2025 :**

- **Casteide-Doat (64) :** août (parcelle agricole).
- **Foulayronnes (47) :** septembre (alignement en bord de route départementale).

**Foyer de 2026 :**

- **Lussac-les-Châteaux (86) :** janvier (alignement d'arbres en bord de route nationale).

### MESURES DE LUTTE

La lutte obligatoire contre cet organisme passe par :



Abattage et dessouchage des arbres contaminés et adjacents dans un rayon de 35 m et incinération des bois en condition sécurisée suivant un protocole établi en amont et validé par la DRAAF.



Désinfection des outils de taille et d'entretien avant et après toute intervention sur les platanes dans le respect des protocoles nationaux consultables dans le guide de bonnes pratiques et soumis à déclaration préalable en zone délimitée.

Une surveillance renforcée est mise en place pendant 10 ans. Ces dispositions s'appliquent aux 3 foyers comme aux foyers historiques d'Audenge et Arcachon (33). Une déclaration de travaux est également nécessaire pour toute intervention sur ou à proximité de ces platanes.



**A CONSULTER :** le **guide de bonnes pratiques** à l'usage des gestionnaires et des entrepreneurs (actualisation 2025) et les **livrets d'information** destinés aux professionnels du paysage et aux gestionnaires de chantiers sont consultables sur le site Ecophyto Pro : <https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/726>

### POUR ALLER PLUS LOIN :

- Site internet DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <https://agriculture.gouv.fr/le-chancre-couleur-du-platane-0>
- Arrêté ministériel du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*  
→ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051139200>

## Scarabée japonais – Insecte

### *Popillia japonica*

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

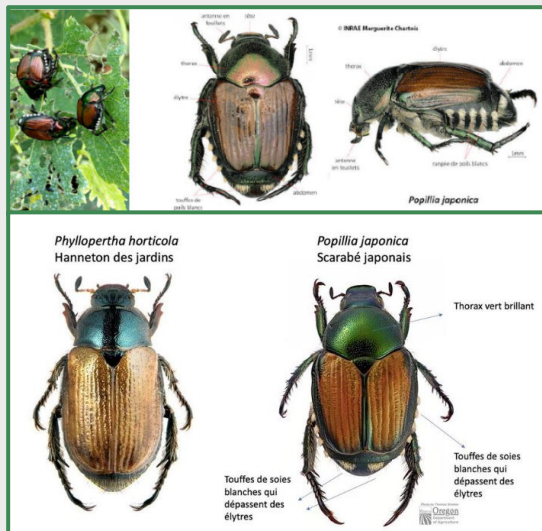
DEC

PÉRIODE DE  
SYMPTOMATOLOGIE

**Hôtes habituels :** large gamme de végétaux dont les feuillus à bois tendre, la vigne etc.

**Localisation sur l'hôte :** feuilles, gazons, fruits, branches

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr et ANSES)



#### OBSERVATIONS



En 2025, deux individus mâles avaient été capturés en Alsace à Mulhouse à proximité d'une gare de triage et à Saint-Hippolyte près d'une aire d'autoroute.

Début juin, trois individus ont été capturés en Bourgogne-Franche-Comte (Doubs) et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Alpes-Maritimes) à proximité d'axes routiers majeurs. Le dispositif de piégeage a été renforcé suite à ces nouvelles captures.

Cet insecte n'a pas été identifié en Nouvelle-Aquitaine. Il convient néanmoins de rester vigilant et signaler toute suspicion de sa présence.

#### VIGILANCE

Les vacances d'été s'accompagnent d'un pic de déplacements vers et depuis les zones où le scarabée japonais est déjà présent. Compte tenu de sa faculté de dissémination lors des transports (plantes, pots, bagages, véhicules, équipements de camping ou de jardinage), il peut être transporté indument. Soyez vigilants !

#### RECOMMANDATIONS

- Vérifier vos plantes en pots, équipements et véhicules si vous vous rendez en Suisse, en Italie ou dans les zones frontalières avec ces pays.
- Sensibiliser les équipes travaillant pour l'entretien des espaces verts (parcs, golfs, ...) à la surveillance des massifs, rosiers et gazons sur la période juillet-août.
- Éviter les échanges/dons de plantes ou de terre sans traçabilité en provenance de zones à risque.



### 3/ SURVEILLANCE A POURSUIVRE



#### ORGANISME DE QUARANTAINE PRIORITAIRE (OQP)

#### *Xylella fastidiosa* – Bactérie



(Crédit photos : OEPP Global database)

**Hôtes habituels :** plantes méditerranéennes, vignes, agrumes, figuiers, petits fruits, oliviers, ...

**Localisation sur l'hôte :** feuilles, rameaux, branches, fruits.

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

#### Observations

**Cet organisme n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine.** Cet organisme est visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE) avec prélèvements sur plantes asymptomatiques.



#### ORGANISME DE QUARANTAINE (OQ)

#### Maladie des mille chancres

#### *Geomitelia morbida* - Champignon



(Crédit photos : INRAE – site ephytia.inra.fr)

**Hôtes habituels :** Noyers (toutes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** tronc, branches, rameaux, feuilles.

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

#### Observations

**Cet organisme n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine.** Cet organisme est visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)



#### ORGANISME DE QUARANTAINE (OQ)

#### Vecteur de la maladie des mille chancres

#### *Pityophthorus juglandis*



(Crédit photos : INRAE – site ephytia.inra.fr)

**Hôtes habituels :** Noyers (toutes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** tronc, branches, rameaux.

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

#### Observations

**Cet organisme n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine.** Cet organisme est visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)

#### ORGANISME REGLEMENTE NON DE QUARANTAINE (ORNQ)

#### Feu bactérien – Bactéries

#### *Erwinia amylovora*



(Crédit photos : INRAE – site ephytia.inra.fr)

**Hôtes habituels :** Arbres fruitiers à pépins, rosacées sauvages et ornementales (crataegus sp, pyracantha sp., ...)

**Localisation sur l'hôte :** feuilles, branches, rameaux.

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

#### Observations

Présent en Nouvelle-Aquitaine depuis de nombreuses années.  
La désinfection des outils est impérative pour éviter sa propagation.

## ORGANISME REGLEMENTE NON DE QUARANTAINE (ORNQ)

### Chancre du châtaignier – Champignon

*Cryphonectria parasitica*



(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

#### Hôtes

**habituels :**

Châtaigniers

#### Localisation sur

**l'hôte :** tronc et branches

#### Observations

Présent en Nouvelle-Aquitaine, depuis de nombreuses années.

Lors de son apparition, ce champignon peut s'étendre rapidement par le vent, la pluie ou les insectes.

## ORGANISME NON REGLEMENTE

### Armillaire (Pourridié)

*Armillaria*



(Crédit photos : Neil MacEachern / wikimedia.org)

**Hôtes habituels :** large gamme d'arbres et arbustes

**Localisation sur l'hôte :** racines, écorces

#### Observations

Les armillaires sont bien implantées dans la région et signalées en Corrèze et en Dordogne. Ce sont des parasites de faiblesse.



QUARANTAINE

## ORGANISME DE QUARANTAINE PRIORITAIRE (OQP)

### Capricornes asiatiques – Insecte

*Anoplophora sp.*



(Crédit photos : LNPV)

**Hôtes habituels :** large gamme de feuillus à bois tendre

**Localisation sur l'hôte :** tronc, branches, racines affleurantes

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

#### Observations

*Anoplophora glabripennis* est actuellement présent en Centre-Val-de-Loire.

**Aucune détection en Nouvelle-Aquitaine depuis 2018.** Cet organisme est visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)



QUARANTAINE

## ORGANISME DE QUARANTAINE TEMPORAIRE (OQ)

### Cochenille-tortue du pin – Insecte

*Toumeyella parvicornis*



(Crédit photos : Eric CHAPIN - site ephytia.inra.fr)

**Hôtes habituels :** Pins (toutes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** aiguilles, rameaux et branches

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

#### Observations

**Cette cochenille n'est pas présente en Nouvelle-Aquitaine.** Elle se propage depuis 2021 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet organisme est visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)



#### ORGANISME DE QUARANTAINE (OQ)

### *Scirtothrips dorsalis* – Insecte



(Crédit photos: Hoodle MS Mound LA, Paris DL 2012)

#### Hôtes habituels :

200 plantes hôtes dont le camélia et les citrus

#### Localisation sur

**l'hôte :** feuilles, fleurs et fruits

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J F M A M J J A S O N D

#### Observations

**Ce thrips n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine.** Cet organisme est visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)



#### ORGANISME DE QUARANTAINE (OQ)

### Longicorne à col rouge – Insecte

*Aromia bungii*



(Crédit photos: Raffaele Griffo)

#### Hôtes habituels :

Prunus (ttes espèces)

#### Localisation sur

**l'hôte :** tronc, branches, et rameaux

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J F M A M J J A S O N D

#### Observations

**Ce longicorne n'est pas présent en Nouvelle-Aquitaine, ni en France.** Cet organisme est visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)



#### ORGANISME DE QUARANTAINE TEMPORAIRE (OQ)

### Longicorne tigre – Insecte

*Xylotrechus chinensis*



(Crédit photos: Sergio Montagud -Michal Hoskovec in A photographic catalogue of cerambycidae of the world)

#### Hôtes habituels :

Mûriers (ttes espèces)

#### Localisation sur

**l'hôte :** tronc, branches, et rameaux

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J F M A M J J A S O N D

#### Observations

**Ce longicorne apparaît bien implanté dans l'agglomération bordelaise et sa périphérie** et semble continuer d'étendre son aire de répartition en Gironde. Sa présence est signalée dans de nouvelles communes : Salles, Hostens, Carignan-sur-Gironde, Montagne, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Quentin-de-Baron, Virelade, Saint-Louis-de-Montferrand et Listrac-Médoc.

#### ORGANISME REGLEMENTE NON DE QUARANTAINE (ORNQ)

### Charançon rouge du palmier – Insecte

*Rhynchophorus ferrugineus*



(Crédit photos : site ephytia)

#### Hôtes habituels :

palmiers, principalement le genre *Phoenix*

#### Localisation sur l'hôte :

stipes, palmes

#### PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J F M A M J J A S O N D

#### Observations

Ce ravageur des palmiers, **classé ORNQ**, n'est plus de lutte obligatoire que **pour les professionnels mettant en circulation des palmiers.**

**Il est présent dans les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, en Gironde et en Charente-Maritime.**



ORGANISME NON REGLEMENTE

## Papillon palmivore – Insecte

*Paysandisia archon*



(Crédit photos : H. Tinguy, G. RAVION et Ville de Dax)

**Hôtes habituels :**  
palmiers (ttes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** stipes, palmes

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Observations

Ce ravageur des palmiers est **présent sur l'ensemble du littoral et en Charente**. Son aire de répartition progresse vers le Nord et l'Est de la région

ORGANISME NON REGLEMENTE

## Processionnaire du chêne – Insecte

*Thaumetopoea processionea*



(Crédit photos : JP. GUERY et Séverine BOURDA – FREDON NA)

**Hôtes habituels :**  
chênes (ttes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** rameaux, feuilles et tronc

PERIODE D'OBSERVATION DES CHENILLES

| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Observations

**Bien que présente en Nouvelle-Aquitaine**, les observations restent ponctuelles.

Chenilles allergisantes.

ORGANISME NON REGLEMENTE

## Processionnaire du pin – Insecte

*Thaumetopoea pityocampa*



(Crédit photos : Stéphanie Elies)

**Hôtes habituels :**

Pins (ttes espèces) et cèdres

**Localisation sur l'hôte :** aiguilles, branches, rameaux et troncs

PERIODE D'OBSERVATION DES CHENILLES

| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Observations

**Très présente en Nouvelle-Aquitaine**, les observations ont été nombreuses en début d'année. Chenilles allergisantes.

ORGANISME NON REGLEMENTE

## Pyrale du buis – Insecte

*Cydalima perspectalis*



(Crédit photos : D.S.F sur le site de Ephytia)

**Hôtes habituels :**

Buis (ttes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** feuilles et rameaux

PERIODE D'OBSERVATION DES CHENILLES

| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

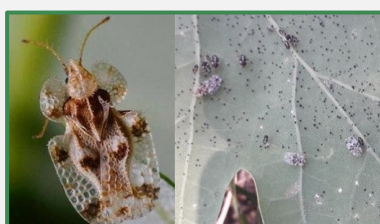
Observations

**Très présente en Nouvelle-Aquitaine**, les observations sont nombreuses et un peu plus précoces que les années précédentes du fait des conditions météorologiques favorables.

ORGANISME NON REGLEMENTE

## Tigre du chêne – Insecte

*Corytucha arcuata*



(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

**Hôtes habituels :** Chênes (ttes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** feuilles, écorce et rameaux

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Observations

Cette punaise est **largement présente en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques**. Des observations ponctuelles sont remontées en Dordogne, Corrèze et dans les 2 Charentes. Désagrément essentiellement esthétique.

## 4/ LES PLANTES ENVAHISSANTES

### PLANTE INVASIVE

JAN  
FEV  
MAR  
AVR  
MAI  
JUIN  
JUIL  
AOU  
SEPT  
OCT  
NOV  
DEC

PERIODE DE SURVEILLANCE

### Ambroisie à feuille d'armoise

*Ambrosia artemisiifolia*

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'ambroisie est une plante pionnière. Le pic d'émission de pollen se situe en été (juin à septembre).

| Levée                                                                             | Croissance                                                                                | Floraison                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Cotylédons<br>Feuilles opposées<br>Période : Avril-Mai                            | Feuilles alternes dans le haut<br>Apparition des inflorescences<br>Période : Juin-Juillet | Etamines jaunâtres visibles<br>Emission du pollen<br>Période : Août-Septembre     |
| avril<br>mai<br>juin                                                              | juillet<br>août<br>septembre                                                              | octobre                                                                           |
|  |          |  |
|  |          |  |

(Crédit photos : Site Signalement Ambroisie Atlasante.fr - M. Lesourd et G. Guyot (FREDON NA))

#### OBSERVATIONS

Une réglementation spécifique est applicable dans **les départements suivants** : Creuse, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne et Lot-et-Garonne.

#### IMPORTANT

La surveillance et les mesures de lutte s'appliquent aux 3 espèces d'ambroisie.

Pour limiter sa dispersion, les mesures de lutte sont à mettre en place avant la floraison.

Les graines peuvent rester viables dans le sol plus de trente ans (TDA : Taux Annuel de Décroissance).

Coordinatrice régionale : **Gaëlle GUYOT (FREDON NA)**

Tél. : 06.75.06.62.39 - [gaelle.guyot@fredon-na.fr](mailto:gaelle.guyot@fredon-na.fr)

Plateforme nationale de signalement : <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/dashboard>

Réseaux sociaux / Facebook : <https://www.facebook.com/ambrosie.nouvelleaquitaine>

### PLANTE INVASIVE

JAN  
FEV  
MAR  
AVR  
MAI  
JUIN  
JUIL  
AOU  
SEPT  
OCT  
NOV  
DEC

PERIODE DE SURVEILLANCE

### Renouée du Japon

*Reynoutria japonica*

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Plante herbacée vivace de grande taille (1 à 4 m de haut) aux tiges creuses, dressées, rougeâtres, à nœuds marqués rappelant des cannes de bambou. Les feuilles ovales à triangulaires, alternes, forment des zigzags caractéristiques. Les fleurs, blanches et apétales, apparaissent en septembre-octobre. Cette plante présente un pouvoir invasif fort compte tenu de sa vitesse de croissance, de son système racinaire massif et de son mode de multiplication (fragmentation des rhizomes).

Expérimentation de méthode de lutte : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/la-lutte-contre-la-renouee-du-japon-prendre-de-vitesse-la-colonisation/>



(Crédit photos : ANAB – Roland Gissinger)

#### IMPORTANT

Cette espèce végétale présente une menace pour la biodiversité locale (concurrence de la flore indigène) et pour les infrastructures (chaussées, fondations, réseaux) du fait de la nuisance de son système racinaire.

## 5/ AUTRES INFORMATIONS

### Plathelminthes – Vers plats

Une espèce a été observée à Saintes (17) sous des rondins de bois (une dizaine d'individus). Il s'agirait de *Caenoplana caerulea* (Planarie bleue) espèce présente dans les forêts humides d'Australie et de Nouvelle-Zélande, sous l'écorce des eucalyptus ou dans le bois mort.

Ce ver carnivore se nourrit d'arthropodes terrestres : cloportes, insectes, vers de terre. Il est susceptible d'avoir un impact sur la microfaune du sol et perturber les écosystèmes locaux.



(Crédit photos : D. JARRAUD, Ville de Saintes (17))

## 6/ QUE FAIRE EN CAS DE DECOUVERTE D'UN ORGANISME NUISIBLE ?

En cas d'observation d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous invitons à prendre des photographies et à nous les envoyer par mail aux adresses mentionnées ci-dessous en prenant soin de mentionner sa localisation, le végétal concerné et la date d'observation.



Toute suspicion de détection d'un organisme nuisible réglementé doit être signalée à la DRAAF ([sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)) et, le cas échéant, à FREDON Nouvelle-Aquitaine ([contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr)).

**Pour rejoindre le réseau d'observateurs, vous pouvez vous adresser aux animatrices :**

**Sabine LLOBET** ([sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr))

pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53 / 06.79.14.22.06),

**Jessica RODRIGUEZ** ([jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr))

pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (06.48.05.41.10),

**Pauline DESCHAMPS** ([pauline.deschamps@fredon-na.fr](mailto:pauline.deschamps@fredon-na.fr))

pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06 / 07.48.88.10.61)

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiosurveillance. Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée à l'ensemble du territoire.